



MAIRIE DE CANTE
13 Rue du Général Sarrut
09700CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr
http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_005

SEANCE DU 20 MARS 2026

Date de la convocation : **16/03/2026**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
11	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Leslie ADAMO, M Guillaume BISOGNIN, M Jean-Philippe BORELLO, M Mathieu BORDENAVE, M Sébastien CATHALA, Mme Jacqueline CHATELAIN, Mme Marie-Claire GAUSSENS, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Lola GOILLOT, Mme Anne-Sophie SOEIRO.

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés :

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET :

Vote du nombre d'Adjointes

M le Maire, nouvellement élu,

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».



L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Canté étant de 11 membres, il ne peut y avoir plus de 3 adjoints au maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De fixer à 3 le nombre des adjoints de la commune

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : **23 mars 2026**